

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 15 + 3 **PROCURATIONS**

L'an deux mille vingt-deux et le 15 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune pour respecter les règles de distanciation, sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

***Présents** : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, GRANDO Daniel, FORNELLI Sandra, ALBALADEJO Joseph, LECTEZ Laurence, ROUCOLLE Lilian, LACROUX Charles, LIRONCOURT Agnès, M. GERBOLES Henri, COLARD Lionel*

***Absents** : BOLASELL Claire-Marie*

***Absents ayant donné procurations** : RAMIREZ Anne-Marie à TORRES Jean-Louis, LAFITTE Patrick à WALLEZ René, FEDERICO Fatiha à COGEZ Aline, SABARDEIL Manon à COLARD Lionel,*

Date de convocation le 09 décembre 2022

Le quorum est atteint

Mme Valérie Lissarre a été nommée secrétaire de séance

DEL12202205 :

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire informe l'assemblée des modifications qu'il propose d'apporter au tableau des effectifs afin de répondre aux besoins en effectif dans les services de la commune.

Il propose en cette fin d'année les modifications suivantes.

Création de postes :

- 1 poste adjoint technique contractuel : 25 H
- 1 poste adjoint animation contractuel : 25 H
- 2 postes adjoint animation contractuel : 32 H
-

Suppression de poste :

- 1 poste animateur principal 1^{ère} classe titulaire : 35 H
- 1 poste ATSEM principal 1^{ère} classe titulaire : 35 H
- 1 poste auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe contractuel : 35 H

Après avoir entendu le maire, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les créations et suppressions de postes présentés ci-dessus.

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS